



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU**  
**117 RUE ST-LOUIS**  
**SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU (QUÉBEC) J0H 1T0**

## ***Avis public***

### ***AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ***

#### ***ADOPTION DU RÈGLEMENT #19-433 RÈGLEMENT RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLU-ES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU***

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 juin 2019, le conseiller Pascal Bernier a donné un avis de motion et a présenté un projet de règlement n°19-433 relatif à la rémunération des élu-es de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

Le présent projet de règlement n° 19-433 sera adopté à la séance ordinaire de ce conseil, **le mardi 2 juillet 2019 à 19h30** à la sacristie de l'église au 126 rue de l'Église à Saint-Marcel-de-Richelieu.

Ce projet de règlement n° 19-433 a pour but de déterminer la rémunération du maire et des conseillers selon la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

Le présent projet de règlement prévoit que la rémunération annuelle sera indexée à la hausse chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son entrée en vigueur, selon Statistique Canada, de l'indice des prix à la consommation pour le Canada.

Le présent projet de règlement est rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au cours de laquelle il entre en vigueur.

Outre les rémunérations mentionnées à l'article 1 du présent projet de règlement, le Conseil pourra aussi autoriser le paiement des dépenses de voyage et autres dépenses encourues par un membre du Conseil pour le compte de la municipalité pourvu que lesdites dépenses aient été autorisées par résolution du Conseil.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce projet règlement au bureau de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, situé au 117 rue St-Louis à Saint-Marcel-de-Richelieu, du lundi au jeudi entre 8h00 et 12h00, 13h00 et 16h00.

DONNÉ À SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU, ce 6ième jour de juin 2019.

Julie Hébert  
Directrice générale et secrétaire-trésorière